

Bonneval en bonne vallée ...

Septembre 1998

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 4

Le rendez-vous annuel des Amis de Bonneval est fixé cette année au samedi 26 septembre et sera consacré à l'ancienne paroisse Saint-Michel de Bonneval.

Dans ce 4^{ème} numéro de "Bonneval en bonne vallée ..." vous trouverez le programme de la journée et la fiche d'inscription au traditionnel Rata qui clôturera cette manifestation. Vous y trouverez aussi quelques nouvelles fraîches de 1898 glanées ça et là dans le Messager de Bonneval.

2 JANVIER 1898.

Bonneval.

A qui l'attelage. - Lundi soir, M. Diget, du hameau de Pré-Marqué, entendant une voiture s'arrêter à sa porte se leva à la hâte pour s'informer quel pouvait bien être ce visiteur attardé, mais il fut fort surpris en se trouvant en présence d'un cheval attelé à une carriole. Après avoir vainement cherché le conducteur, il regarda la plaque, qui portait le nom de M. Arrondeau, de Massuères.

M. Diget reconduisit cheval et voiture chez M. Détain, débitant, carrefour Hérisson, ou le propriétaire qui n'était pas sans inquiétude fut heureux de le retrouver le lendemain.

M. Arrondeau s'étant arrêté dans un café en s'en retournant chez lui n'avait plus retrouvé, à la sortie, son cheval qu'il avait laissé à la porte.

16 JANVIER 1898.

Monte de 1898.- Sur la liste des étalons reconnus exempts de cornage et de fluxion périodique, par la commission d'examen, nous relevons les suivants:

Blaguenville, Coco, Vigoureux, Vulcain, Magenta, Figaro, Chartres, Pierrot, Alpin, Viabon,

Rouleur, et Bon-Espoir, à M. Raffestin, de Bonneval.

Un amateur de coqs.- Dans la nuit du 6 au 7 Janvier, il a été soustrait à M. Callu, cultivateur, au hameau de Pulois, 14 poulets de moyenne grosseur, (tous coqs) sur 22 qui étaient renfermés dans une caisse, dans son jardin.

Le préjudice causé est estimé à 28 francs. L'auteur est inconnu.

Pour opérer, son vol le malfaiteur a escaladé le treillage du jardin qui a 0m.80 de haut.

Comme pour se moquer de sa victime, le voleur lui a laissé 8 poulettes.

23 JANVIER 1898.

Dancy.

Un bain forcé.- Dimanche soir, M. B..., de Dancy, était allé, accompagné de son fils, voir la dragueuse sur la Conie. Le bateau dans lequel ils étaient montés chavira, tous deux furent précipités à l'eau, M. B... bon nageur parvint fort heureusement à retirer son fils qui ne sachant pas nager se serait infailliblement noyé.

Ils en furent quitte pour un bain forcé qui en cette saison n'avait rien de bien agréable.

30 JANVIER 1898.

Dancy.

Est-ce la saison des bains froids?- Les visiteurs se rendent en grand nombre sur les bords de la Conie pour visiter les travaux de curage de cette rivière et surtout pour voir la dragueuse.

Nous racontions, dimanche dernier, que deux visiteurs avaient fait un plongeon et en avaient été quitte pour un bain forcé. Nous apprenons que non seulement les hommes, mais aussi les femmes sont victimes de la maudite rivière, car plusieurs visiteuses, qui avaient embarqué sur un chaland, se sont également payées les émotions d'un naufrage, fort heureusement, elles en ont été quitte pour changer de vêtements. Visiteurs et visiteuses, prenez vos précautions! Si vous désirez vous promener sur la perfide Conie, emportez avec vous des vêtements de rechange.

6 FEVRIER 1898.

Une Bonne Capture -

Samedi 29 janvier, vers 6h. et 1/2 du soir, M. Guillaumin, cultivateur et maçon au hameau de la Jouanière, constatait que la porte

de son grenier, contre l'habitude, était ouverte. Supposant, avec juste raison, la présence d'un maraudeur possible, M. Guillaumin alla chercher son père; les deux hommes munis d'une lanterne se rendirent au grenier; ayant déplacé quelques bottes de fourrage ils se trouvèrent soudain en présence d'un grand gaillard barbu qu'ils ne tardèrent pas à reconnaître pour Paul Morin, fils d'un habitant du hameau, disparu depuis plusieurs années.

Après l'avoir interrogé sur le motif de sa présence en cet endroit, MM. Guillaumin firent descendre l'intru et le conduisirent chez eux, puis Mme Guillaumin alla chercher M. Louis Morin, frère du maraudeur, qui tenta inutilement de faire rentrer son frère au logis paternel, car au moment de franchir le seuil de la maison Paul Morin pris sa course à travers champ et se sauva dans la direction de la tuilerie appartenant à M. Lhuillery.

Vers 11 heures du soir, M. Guillaumin ayant entendu du bruit, fit le tour de ses bâtiments; au moment où son attention était attirée par la présence d'une échelle dressée au bord du toit, un homme s'élançait par la porte du grenier et sautait sur un tas de fumier qui se trouvait à proximité; M. Guillaumin ne fut pas peu surpris en se trouvant à nouveau en présence du vagabond qui, après quelques vagues paroles, joua des jambes et se perdit dans la nuit.

M. Guillaumin informa la gendarmerie de ce qui s'était passé. Tout un attirail avait été abandonné par le fuyard, une corde à noeuds, un crochet en fer, plusieurs sacs en toile et une échelle marquée G.-F.; plusieurs de ces objets avaient été dérobés

précédemment à des personnes du hameau qui reconnurent leur bien.

Immédiatement l'on soupçonna Paul Morin d'être l'auteur des nombreux vols commis dans la région; les soupçons ne devaient pas tardés à se changer en certitude.

Des patrouilles furent faites, mercredi matin, dans les hameaux de la Jouanière et de Guibert, par toute la brigade de Bonneval.

Dans ce dernier hameau, les gendarmes pénétrèrent dans une grange appartenant à M. Gustave Morin; d'actives recherches ne tardèrent pas à amener la découverte du maraudeur qui disparaissait, complètement enfoui, dans un tas de fourragerie. Se voyant pris Morin n'opposa aucune résistance.

Cet audacieux voleur, qui avait déjà l'an dernier échappé aux gendarmes, a été écroué à la prison de Châteaudun. Au moment de son arrestation Morin a avoué être l'auteur des vols commis à Bonneval, Guibert et les environs en 1895 et en 1897. Morin, qui appartient à une honorable famille de travailleurs, était disparu de chez ses parents depuis 3 ans.

Photographe ambulant. - Le sieur H... Alexandre, photographe ambulante, parcourait les campagnes sur un tricycle emprunté. Muni d'un appareil qu'il s'était procuré au *Photo-Vélo*, il photographiait ici et là exigeant des à comptes de ses sujets, mais ne livrant que très rarement les photographies commandées.

Ce singulier photographe vint a

Bonneval, il s'entendit avec M. Pujeau, rue de la Grève, pour qui il fit quelques travaux puis repartit vers d'autres rivages, emportant avec lui l'album de son patron.

Mais un beau jour le malheureux photo resta en panne; un hôtelier d'Illiers, avait fait retenir le tricycle et M. Pujeau gardait l'appareil en paiement des travaux faits à H... Machines et appareil furent vainement réclamées par les propriétaires.

Le pauvre H..., perdant la boule, toucha les notes de M. Pujeau et... disparut.

Après avoir été condamné à 3 mois de prison par le parquet de Nancy, pour d'autres méfaits, H... vient d'échouer devant le Tribunal correctionnel de Chartres qui lui a infligé 2 mois de prison.

Dancy.

Une fausse alerte. - Lundi 24 janvier, vers 7 heures du soir, à l'occasion d'un mariage, les cloches de l'église de Dancy faisaient entendre leur joyeux carillon.

Les pompiers d'une commune voisine se figurant entendre le tocsin, s'équipèrent à la hâte et se dirigèrent vers Dancy, en prenant comme point de direction le falot du carillonneur.

Le carillon cessa, la lueur disparut, les braves pompiers crurent s'être trompés de direction. En quête de l'introuvable incendie ils se rendirent à Molitard, puis se dirigèrent sur Moléans et enfin rentrèrent dans leur commune furieux et penauds d'avoir perdu leur sommeil en courant à la recherche d'un incendie imaginaire.

13 FEVRIER 1898.

Un coq pour deux poules. -

Le sieur X... du hameau de Montfaucon courtisait deux jeunes filles et obtenait les faveurs des deux tourterelles.

C'était trop beau pour pouvoir durer longtemps ainsi, ce qui devait se produire arriva. Certain soir de cette semaine alors que X... venait de se glisser sous la couverture avec Mlle Z... et commençait les préludes d'un superbe duo d'amour, trois petits coups frappés à la porte se firent entendre. Le don Juan ne perdit point la carte pour si peu, sautant vivement à bas du lit il fit cacher Mlle Z... dans un placard, puis il s'empressa d'aller ouvrir; c'était Mlle *** qui se sentant des dispositions pour...roucouler venait voir son amoureux; mais à peine avait-elle pénétré dans la maison qu'avec un flair tout féminin elle éventa la présence de sa rivale, dans un rien de temps Mlle Z... à peine remise de...son émotion fut tirée de sa cachette.

Immédiatement une formidable prise de bec éclata entre les deux donzelles, les giffles ne tardèrent pas à dégringoler drues comme grêle; puis les ongles se mirent de la partie et les douces créatures s'attrapèrent au chignon, mais les pauvres tourterelles y avaient été de si bon coeur qu'elles durent se séparer en laissant plus d'une de leurs plumes sur le champ de bataille.

L'histoire ne dit pas si X... put reprendre le duo si bien commencé à l'endroit où il l'avait interrompu car la scène du combat lui avait quelque peu coupé ... les idées.

6 MARS 1898.

Un drôle de réveil.- Un jeune compagnon menuisier de Bonneval, qui avait gaiement passé une partie de la nuit à la fête des Brandelons de St-Martin, regagnait ses pénates, vers 3 heures du matin, lorsqu'en arrivant à la porte St-Roch le pauvre garçon (à qui les vapeurs de la dive bouteille avait quelque peu obscurci la mémoire) tourna à gauche.

Prenant la prison pour son logis, il grimpa l'escalier qui conduit au refuge et ne tarda pas à s'étendre sur la plume de six pieds, qui garnit le petit local, et s'endormit d'un profond sommeil.

Le matin, vers 7 heures, le jeune homme faisait une drôle de tête en reconnaissant le local où il avait passé la nuit, il se demandait qu'elle pouvait bien être la mauvaise fée qui l'avait transporté en cet endroit alors qu'il se croyait bien certain d'être rentré chez lui. Mais le mal aux cheveux qu'il ressentit aussitôt le rappela à la réalité. C'était la fée chopine qui lui avait joué ce vilain tour.

13 MARS 1898.

Bonneval.

Arrestation. - Lundi dernier, Deniau Edouard-Désiré, journalier à Logron, était attablé au café Bottineau, quartier St-Michel, à Bonneval lorsque les gendarmes l'ont arrêté, en vertu d'un mandat d'amener, pour le conduire à la prison de Châteaudun.

Deniau qui prétendait avoir des douleurs s'est fait transporter par voie ferrée au compte des contribuables !

Pendant la messe. - Une scène assez comique s'est passée dimanche dernier dans l'église de

la commune de A...

C'était pendant la messe, deux braves citoyens, qui remplissent les fonctions de chantres, chantaient à pleine voix et faisaient de louables efforts pour se surpasser et faire vibrer les vitraux de l'édifice.

Soudain à la suite d'une fausse note, les deux chantres cessèrent de faire entendre des sons mélodieux pour s'accuser réciproquement d'avoir commis la faute.

Des paroles aigres-douces, qui n'avaient rien de divin, furent échangées entre les deux chantres; oubliant complètement le lieu où ils se trouvaient, ils accompagnaient la scène de nombreuses gesticulations, à la stupéfaction des assistants dont une partie ne put cependant s'empêcher de pouffer de rire, ce qui rappela les deux chantres à la réalité. Confus tous deux, ils abandonnèrent la messe et la discussion pour se sauver dans la sacristie.

Oh ! la la ! quelles têtes ils avaient ! On en parlera longtemps dans le pays. Un Assistant

20 MARS 1898.

Un pauvre garçon. - Jules Boivin, habitant le quartier St-Michel, à Bonneval, qui avait bousculé et frappé plusieurs femmes et une fillette de son quartier, a été condamné à 10 fr. d'amende.

Après examen de M. le docteur Hiblot, le pauvre garçon a été reconnu atteint d'imbécillité au 2^{me} degré, ce qui atténue sensiblement sa responsabilité.

Chevaux effrayés par un automobile. - Lundi matin, M. Chenu fils, dresseur à Bonneval, accompagné de son cocher, M.

Legrand, conduisait une voiture, attelée de deux chevaux, sur la route de Chartres. En arrivant près du passage à niveau du chemin de fer, les deux chevaux se cabrèrent, effrayés par le passage d'un automobile à vapeur, M. Legrand sauta de la voiture pour les prendre à la bride, mais il fut renversé par les chevaux qui culbutèrent au bas du talus avec la voiture qui fut en partie brisée.

M. Legrand se releva aussitôt et aida M. Chenu à se dégager des débris de l'attelage. Tous deux constatèrent avec plaisir qu'ils n'avaient pas été blessés.

Cependant M. Chenu était trop fortement ébranlé par la commotion pour revenir à pieds, il fut ramené en voiture par M. Jeandron, boucher.

Les chevaux, débarassés de la voiture s'emballèrent et traversèrent Bonneval à une allure vertigineuse sans heureusement occasionner d'accidents.

Un brave citoyen de Bonneval, M. Lorin, matelassier, tenta vainement de les arrêter, près de la Louveterie, sur la route de Brou, mais les chevaux franchirent le talus de la route en lançant des ruades et continuèrent leur course en se dirigeant, à travers, champs, sur Guibert.

Ils furent arrêtés aux environs de Flacey et ramenés à leur écurie, sans autre dommage que la voiture et l'attelage brisés.

10 AVRIL 1898.

Fanfare Ste-Cécile. - Aujourd'hui, dimanche 10 avril, à 4 heures, du soir, la fanfare Ste-Cécile, donnera concert sur la place.

Programme.- *Arlequin*, pas-

redoublé; *Espérance*, fantaisie; *Marche russe*; *La croix de Jérusalem*, ouverture; *Loin du Bal*, intermezzo de E. Gillet; *Honneur aux Braves*, pas-redoublé; *Noblesse oblige*, pas-redoublé(en défilé).

Harmonie de St-Michel.- Aujourd'hui, dimanche 10 avril, à 3 heures et demie, l'harmonie de St-Michel donnera concert sur la promenade du Mail.

Programme.-*A la Frontière*, allégo; *Le Songe de Pharaon*, ouverture; *Santiago*, valse Espagnole; *Marles*, polka; *Marche du Régiment des Prébrajenski*.

A l'issue du concert, l'harmonie se rendra à Guibert où elle exécutera plusieurs morceaux.

17 AVRIL 1898.

Bonneval.

Incendie. - Mardi dernier, vers 9 heures du soir, un violent incendie éclatait au Moulin du Pont, à Bonneval.

Le feu occasionné, croit-on, par l'échauffement d'un coussinet, se propagea avec une rapidité effrayante; en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, le corps de bâtiments, comprenant le moulin et la maison d'habitation, devenait la proie des flammes.

M. Verrier, informé par sa jeune bonne qui avait aperçu les flammes en allant dans la cour, n'eut que le temps d'aller réveiller et faire descendre son commis couché dans une mansarde.

De courageux citoyens, accourus au premier instant, s'empressèrent de sortir le plus de mobilier, linge et marchandises qu'il leur fut possible; une machine à battre qui se trouvait sous un appenti fut également sauvée.

Les trois pompes de Bonneval auxquelles se joignirent bientôt celles de Saint-Maur et Moriers attaquèrent vivement le fléau (plusieurs sapeurs-pompiers de Montboissier étaient également présents) et réussirent à préserver les communs et le bâtiment où est installée la machine à vapeur.

A signaler la présence de MM. Jouanneau, maire; Louis Habert et Gaudichau, adjoints. M. Telliez, maréchal-des-logis de gendarmerie et sa brigade, dirigeant le service d'ordre.

La compagnie de sapeurs-pompiers de Bonneval nouvellement reconstituée, faisait ses débuts avec MM. Robin de Morhéry, capitaine; Lecomte, lieutenant; et Marcel Gouache sous-lieutenant.

A minuit, on était maître du feu. Nous signalons la belle conduite du sergent Horclois qui, pendant toute la durée de l'incendie, était monté sur l'un des murs du moulin d'où il dirigeait le jet d'une pompe sur les endroits les plus menacés, malgré les flammes et les gerbes d'étincelles qui s'abattaient sur lui. A la suite de sa station trop prolongée sur le mur, le sergent Horclois, a été atteint d'une entorse du genou, ce qui l'entraînera à une incapacité de travail de 15 jours au moins. Le moulin du pont appartient à M. Jumeau, ancien magistrat, demeurant à Melun. Il est exploité par M. Verrier.

Les pertes, couvertes par les assurances à la *Mutuelle d'Eure-et-Loir* et à la *Mutuelle de Caen*, sont évaluées à une trentaine de mille francs.

24 AVRIL 1898.

A qui les poules ? - Lundi 11 avril, M. Berthault, charretier chez M. Coursimault, meunier à Saint-Maur, a trouvé dans sa voiture qui était remise à l'auberge des Trois-Rois, à Bonneval, un panier contenant 2 poules.

Les personnes à qui elles appartiennent peuvent les réclamer chez M. Berthault, à la Touche.

12 JUIN 1898.

Bonneval.

Passage de troupe.- Un groupe de 3 officiers généraux, 10 officiers supérieurs, 5 capitaines ou lieutenants, accompagnés de 42 hommes de troupes, 50 chevaux, 3 voitures, sera de passage dans notre ville et logera chez l'habitant du 24 au 26 juin.

3 JUILLET 1898.

Pauvre vieille.- Mardi dernier, Mme veuve Chavigny, âgée de 72 ans, demeurant quartier Saint-Michel, à Bonneval était allée à l'herbe pour ses lapins. Vers 7 heures du soir, sa fille, justement inquiète de ne pas la voir rentrer, se mit à sa recherche, et ne tarda pas à retrouver sa mère, dans un champ, couchée sur son fagot d'herbe.

La pauvre vieille qui souffrait depuis longtemps d'une maladie de coeur avait été frappée d'une attaque d'apoplexie; ramenée à son domicile, elle reçut les soins

que nécessitait son état, mais ce fut en vain, car jeudi dans la journée Mme Chavigny expirait.

24 JUILLET 1898.

Bonneval.

Course vélocipédique.- Les jeunes gens du groupe La Joyeuse organisent, pour aujourd'hui dimanche, une course vélocipédique.

Départ, route de Chartres (chemin de Moriers), à 4 heures. Virage à Bois-de-Feugères; 14 kilomètres aller et retour.

7 AOUT 1898.

Bonneval.

Blessé par une pierre.- Dimanche soir, 31 juillet, M. Mesnil père, tourneur, sonnait les vêpres en l'église de Bonneval, lorsque soudain une pierre de la voûte se détacha et vint le frapper au front, lui faisant une large plaie, par où le sang s'échappait en abondance.

M. le docteur Larrieu, mandé à la hâte, prodigua ses soins au blessé qui l'a échappé belle.

14 AOUT 1898.

Bonneval.

Un plongeon.- Mercredi, dans l'après-midi, Mme Barré-Lubain est tombée à l'eau en lavant du linge au bas d'eau de M. Hateau, cafetier à Bonneval.

Fort heureusement, aux cris poussés par la pauvre femme, plusieurs personnes accoururent; la bonne de Mme Plu tendit la main à Mme Barré, qui avait déjà bu une forte tasse et parvint à la retirer de sa mauvaise situation.

Mme Plu s'empressa de donner des soins et faire changer de vêtements à Mme Barré qui en a été quitte pour un plongeon et la peur.

28 AOUT 1898.

Meslay-le-Vidame.

Un sauvetage.- Jeudi 18 courant, M. Duché, boucher à Meslay-le-Vidame, faisait sa tournée en voiture et sortait de la ferme de M. Cavart, cultivateur au hameau d'Andeville, lorsque, pour faire baigner son cheval il eut la fâcheuse inspiration de vouloir traverser la mare qui se trouve en face la ferme.

Une planchette placée au haut d'un poteau planté dans la mare indique qu'il existe un trou et qu'il y a danger à s'aventurer trop loin.

Malgré les personnes présentes qui lui en firent la remarque, M. Duché poussa son attelage, mais à peine était-il arrivé au milieu de la mare que son cheval perdit pied et ne tarda pas à se noyer entraînant, avec lui dans le trou, voiture et conducteur.

M. Duché, quoique étant resté dans sa voiture, avait de l'eau jusqu'au cou; ne sachant pas nager, il courrait de grands risques, lorsque fort heureusement un ouvrier, employé chez M. Lestang, maire de Meslay, se jeta courageusement à l'eau et parvint à le ramener sain et sauf à bord.

Le cadavre du cheval et la voiture furent retirés à l'aide de cordages. La viande que le malheureux boucher avait emporté pour sa tournée a été perdue.

A notre grand regret nous n'avons pu connaître le nom de l'homme courageux qui n'a pas craint de risquer

sa vie pour sauver son semblable: nous lui adressons nos meilleures félicitations.

11 SEPTEMBRE 1898.

Avis.---Arrêté.--- En raison de la

sécheresse qui sévit en ce moment, M. le Maire de Bonneval fait afficher l'arrêté suivant:

Article 1^{er}. ---Jusqu'à ce que des pluies suffisamment abondantes soient survenues, il est interdit de puiser de l'eau dans les mares communales de Guibert et de Pulois, pour d'autres besoins que ceux du ménage et l'alimentation des bestiaux.

Art. 2. --- Les contraventions au présent arrêté feront l'objet de procès-verbaux qui seront déférés au Tribunal de simple police, en vertu de l'article 471 du code pénal.

18 SEPTEMBRE 1898.

Trizay-lès-Bonneval.

La foudre. --- Lundi matin, pendant la messe de 7 heures, la foudre est tombée sur l'église de Trizay-lès-Bonneval. Après avoir enlevé les ardoises sur toute la hauteur du clocher et détruit une pièce de bois de la charpente, le fluide est descendu dans l'église, où il a brisé la porte d'un placard renfermant deux bannières qui ont été légèrement détériorées; ricochant ensuite entre les bancs et les pilliers, il est ressorti par la toiture, sans briser ni lattes, ni chevrons, mais en enlevant les tuiles sur environ 3 mètres de long et 60 centimètres de large.

M. le curé l'enfant de coeur et M. Noël qui se trouvaient dans l'église, en ont été quittes pour la peur.

On compte environ 1,000 fr. de dégâts, couverts par la *Mutuelle d'Eure-et-Loir*.

25 SEPTEMBRE 1898.

Cyclistes attention! - Mardi

dernier, le jeune R. A..., employé de commerce, passait à bicyclette dans la rue de Chartres à Bonneval, lorsqu'il a hérité d'une contravention pour avoir oublié de munir sa bécane de la plaque réglementaire et d'un grelot.

Fervents de la pédale, n'oubliez pas la plaque et surtout grelottez.

Pré-Saint-Evroult.

La loi protège les petits oiseaux.

- Dimanche vers 6 heures du soir, M. R... employé à Bonneval rentrait bredouille de la chasse, lorsqu'en passant à Pré-Saint-Evroult il eut la malencontreuse idée de tirer sur des petits oiseaux, qui étaient perchés sur les arbres de la cour de l'école, histoire de brûler une cartouche.

Malheureusement pour M. R..., les gendarmes firent leur apparition à l'instant où il lâchait son coup de fusil; pour rappeler au chasseur malheureux l'arrêté préfectoral qui interdit la destruction des petits oiseaux, les représentants de la loi lui dressèrent procès-verbal. Pasbredouille.

16 OCTOBRE 1898.

Le Téléphone. - L'installation du téléphone est commencée à Bonneval; une équipe d'ouvriers est occupée à placer les supports aux maisons qui ont été désignée à cet effet.

Allo! Allo! les bonnevalais pourront bientôt faire des conversations à longue distance.

23 OCTOBRE 1898.

Bonneval.

Phénomène. - Il existe

actuellement, dans le jardin de M. Hureau, propriétaire à Saint-Michel, un superbe poirier entièrement couvert de fleurs, cet arbre qui en est à sa deuxième floraison est visité par beaucoup de curieux.

30 OCTOBRE 1898.

La "Loue". - C'était lundi dernier, à Bonneval, la première "Loue" des domestiques de ferme et des servantes; car cette année, il y en a deux, en raison de la proximité de lundi prochain avec le jour de la Toussaint.

Cette première "Loue" était très animée; serviteurs des deux sexes s'y trouvaient en nombre. Nous avons surtout remarqué beaucoup de jeunes.

Les servantes étaient plutôt offertes que demandées; il s'en est suivi des prix relativement faibles. Par contre, on recherchait les domestiques-hommes; principalement les vachers et les porchers.

Mais, c'est lundi, veille de la Toussaint, que les contrats sérieux seront débattus entre maîtres et serviteurs; puis viendront, le lendemain, les charretiers, gens de premier ordre à gages importants.

Admirable chose que cette entente qui s'établit entre patrons et ouvriers de nos campagnes! Comme elle est autrement concluante que les différents qui surviennent si souvent dans les grandes villes, où patrons d'un côté, ouvriers de l'autre, se regardent en ennemis; discutent, se syndiquent et aboutissent à des grèves néfastes.

Car, qu'on le veuille ou non, c'est

toujours l'offre et la demande qui prévaudront et régiront le marché. On le voit bien ici: les domestiques sont-ils demandés? ils se font payer cher; s'offrent-ils? les maîtres en profitent. La liberté des échanges, quoi de plus juste! C'est la question sociale, cela.

ON DEMANDE DE SUITE

pour une ferme des environs de Bonneval, un ménage sans enfant; l'homme **charretier** ou **berger** et la femme **servante**, sachant cuire le pain. S'adresser au bureau du journal

6 NOVEMBRE 1898.

Châteaudun.

Une brute. - Mardi dernier vers 3 heures de l'après-midi, la femme Servoir, des Garennes, entendant sa chèvre bêler d'une façon plaintive, courut vers le fossé longeant le chemin des Garennes à Varenne-Hodié.

On juge de l'indignation, de l'écoeurement de cette femme, lorsqu'elle vit sa chèvre couchée, tenue par un individu dont l'état de nudité ne laissait aucun doute sur ses ignobles intentions.

Aux cris de Mme Servoir, son mari accourut et il ne put se méprendre non plus sur les intentions du personnage.

Après avoir fait reprendre à celui-ci une tenue convenable, il l'amena à châteaudun, au commissariat de police.

M. Martin, commissaire de police, a ouvert une enquête sur ces faits répugnants et il a mis l'inculpé, un nommé D..., de Saint-Christophe, homme de 44 ans, à la disposition de M. le procureur de la République.

27 NOVEMBRE 1898.

Cinématographe, salle Levieuge. - Les habitants de Bonneval se souviennent sans doute de la belle séance de cinématographe qui leur fut donnée dans la salle de Mme Levieuge, en mars 1897, par *La Tournée des Nouveautés*. Ils apprendront avec le plus grand plaisir que la même Troupe leur donnera, dans la même salle, Dimanche soir 27 courant, non pas une simple séance, mais une représentation extraordinaire composée de la réunion des plus merveilleuses attractions qui existent.

Avis à toute la Bonne Société.

4 DECEMBRE 1898.

Un triste réveil. - Dans la nuit du 25 au 26 novembre, Botineau hongreur à Bonneval revenait de la foire de Courtalain, lorsqu'en passant à Logron, il fit la rencontre de Hubert, marchand de chiffons à St-Martin; ce dernier invita Botineau à monter dans sa voiture.

En passant à Guibert, vers une heure du matin, les deux voyageurs réveillèrent M. Lemasne, cafetier à cet endroit, et se firent servir à boire et à manger. Lorsqu'il eurent satisfait leur appétit, nos deux gais lurons se mirent à faire une longue partie de cartes qui se prolongea jusqu'à une heure de l'après-midi, si bien que nos deux gaillards étaient pleins comme la bourrique à Robespierre, quand ils pensèrent à quitter l'établissement.

Tant bien que mal, Hubert réussit à regagner Bonneval en voiture; moins heureux que lui, en quittant le café Botineau ramassa une pelle formidable, en se rabottant quelque peu le visage.

La cafetière, Mme Lemasne, aidée d'un voisin, releva son client et le conduisit sous une loge, où il ne tarda pas à pousser de sonores ronflements, capables de rendre des points à plusieurs orgues de Barbarie.

Vers 5 heures du soir, réveillé par Mme Lemasne, Botineau constata avec un certain déplaisir que son porte-monnaie avait été allégé d'une somme de 330 francs, dont 3 billets de 100 francs.

En vain le magot fut recherché dans la loge, il resta introuvable. Complètement guéri du mal aux cheveux qu'il ressentait Botineau, qui avait eu le tort d'exhiber ses billets, a porté plainte à la gendarmerie.

Les recherches pour découvrir l'auteur du larcin sont croyons-nous restées infructueuses.

Toutefois si le pochard n'a pas trouvé son compte il n'en a pas été de même de Mme Lemasne qui a trouvé plus que le sien en trinquant d'un procès-verbal pour avoir servi à boire à des hommes jusqu'à l'ivresse.

25 DECEMBRE 1898.

Le tramway. - Les travaux de la ligne Lèves-Bonneval sont poussés activement, la pose de la voie est entièrement terminée de Bonneval à Chartres.

On pense que l'inauguration aura lieu dans la première quinzaine de mars; le lendemain, la ligne sera livrée à l'exploitation.

Sortie annuelle des Amis de Bonneval

Samedi 26 septembre 1998

visite de l'ancienne paroisse
Saint-Michel de Bonneval

Rendez-vous au "Logis des Trois Marchands"

A partir de 16 h :

exposition et diaporama consacré au quartier Saint-Michel
mise en vente de la brochure "chapitre de l'Eglise, et cure de Saint-Michel" par A.
Beaupère.

Vers 17 h :

visite commentée du quartier Saint-Michel :
porte de Boisville
pont du moulin
moulin de Couture
ancienne église Saint-Michel
ancienne chapelle des cordeliers

Salle des fêtes de Bonneval :

vers 19 h 30 : vin d'honneur offert à tous les participants

vers 20 h 30 : repas annuel des Amis de Bonneval : **grand rata beauceron.**

Prix du repas (boissons comprises) :	adultes	120 F
	enfants de moins de 12 ans	60 F

Pour s'inscrire il suffit de déposer le coupon ci-joint accompagné d'un chèque à l'ordre des Amis de Bonneval avant le 20 septembre à l'Office du Tourisme de Bonneval (Logis des Trois Marchands) ou de l'adresser par courrier aux Amis de Bonneval, B.P. 40 - 28800 Bonneval.

M., Mme, Melle participera
au repas des Amis de Bonneval à la salle des Fêtes de Bonneval le samedi 26 septembre 1998
accompagné(e) de adultes et enfants de moins de 12 ans.

Vous trouverez ci joint un chèque de F établi à l'ordre des Amis de Bonneval.

à le1998
signature.

M., Mme, Melle participera
au repas des Amis de Bonneval à la salle des Fêtes de Bonneval le samedi 26 septembre 1998
accompagné(e) de adultes et enfants de moins de 12 ans.

Vous trouverez ci joint un chèque de F établi à l'ordre des Amis de Bonneval.

à le1998
signature.

M., Mme, Melle participera
au repas des Amis de Bonneval à la salle des Fêtes de Bonneval le samedi 26 septembre 1998
accompagné(e) de adultes et enfants de moins de 12 ans.

Vous trouverez ci joint un chèque de F établi à l'ordre des Amis de Bonneval.

à le1998
signature.